

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW code 01  
et hebdomas régionaux**

## COVID-19

### **Le ministre Jean Boulet confirme le maintien du financement accordé aux organismes communautaires**

**Québec, le 17 mars 2020.** – Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, tient à rassurer les organismes communautaires en les informant que le financement de leurs activités sera maintenu malgré les mesures qui seront prises par leurs administrateurs pour respecter les consignes de santé publique.

Le gouvernement a entendu les préoccupations formulées par les organismes du milieu communautaire et tient à saluer leur apport indispensable en ce qui concerne le soutien aux personnes les plus vulnérables de notre société.

Rappelons que 23 ministères et organismes gouvernementaux soutiennent financièrement plus de 5 100 organismes communautaires à hauteur de plus de 1,1 milliard de dollars annuellement.

#### **Citation :**

« Je tiens à rassurer l'ensemble des organismes communautaires quant au soutien du gouvernement en cette période exceptionnelle. Votre travail est essentiel pour maintenir et préserver le tissu social et pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables de notre société. Il s'agit d'une épreuve difficile que nous devons traverser ensemble en se serrant les coudes et en renforçant notre collaboration! »

*Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie*

#### **Faits saillants :**

Le gouvernement tient à rappeler l'importance de respecter en tout temps les mesures suivantes afin de limiter la propagation de la COVID-19 :

- Se laver les mains souvent avec de l'eau tiède courante et du savon pendant au moins 20 secondes.
- Utiliser un désinfectant à base d'alcool si l'on n'a pas accès à de l'eau et à du savon.
- Se couvrir la bouche et le nez avec l'intérieur du coude ou un mouchoir lorsque l'on tousse ou que l'on éternue.
- Si l'on utilise un mouchoir en papier, le jeter dès que possible et se laver les mains par la suite.

- Éviter le contact direct, comme les poignées de main, pour les salutations et privilégier l'usage d'autres pratiques.

Pour plus de renseignements, les personnes concernées peuvent téléphoner au 1 877 644-4545.

Pour de l'information sur la COVID-19, il est conseillé de se rendre à l'adresse [quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Pour en savoir plus sur les activités du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, suivez-le sur les médias sociaux :

 [facebook.com/TravailEmploiSolidaritesocialeQuebec](https://facebook.com/TravailEmploiSolidaritesocialeQuebec)

 [twitter.com/Gouv\\_MTESS](https://twitter.com/Gouv_MTESS)

 [linkedin.com/company/ministere-travail-emploi-solidarite-sociale-quebec](https://linkedin.com/company/ministere-travail-emploi-solidarite-sociale-quebec)

– 30 –

**Source :**

Caroline d'Astous  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre du Travail,  
de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
et ministre responsable de la région  
de la Mauricie  
Tél. : 418 803-7563

**Renseignements :**

Relations avec les médias  
Direction des communications  
Ministère du Travail, de l'Emploi  
et de la Solidarité sociale  
Tél. : 418 643-9796